

PLAN STRATEGIQUE DE LA CONFERENCE DE LA HAYE

SYNTHESE

établie par le Bureau Permanent

* * *

STRATEGIC PLAN OF THE HAGUE CONFERENCE

EXECUTIVE SUMMARY

drawn up by the Permanent Bureau

PLAN STRATEGIQUE DE LA CONFERENCE DE LA HAYE

SYNTHESE

établie par le Bureau Permanent

* * *

STRATEGIC PLAN OF THE HAGUE CONFERENCE

EXECUTIVE SUMMARY

drawn up by the Permanent Bureau

VISION, MISSION, ATOUTS ET VALEURS DE LA CONFERENCE DE LA HAYE

VISION

- Travailler en faveur d'un monde dans lequel les particuliers, familles comme entreprises ou autres entités, dont les vies et activités transcendent les frontières de différents systèmes juridiques, bénéficient d'une grande sécurité juridique.
- Promouvoir le traitement méthodique et efficace des différends, la bonne gouvernance et la primauté du droit, tout en respectant la diversité des traditions juridiques.

MISSION

- Constituer un forum pour les Etats membres pour l'élaboration et la mise en œuvre de règles communes de droit international privé, afin de coordonner les relations entre différents systèmes de droit privé dans les situations à caractère international.
- Promouvoir la coopération internationale judiciaire et administrative en matière de protection de la famille et des enfants, de procédure civile et de droit commercial.
- Proposer des services juridiques et une assistance technique de haut niveau au profit des Etats membres et des Etats parties aux Conventions de La Haye, à leurs autorités administratives et judiciaires, ainsi qu'aux praticiens.
- Proposer une information de grande qualité et aisément accessible aux Etats membres et aux Etats parties aux Conventions de La Haye, à leurs autorités administratives et judiciaires, ainsi qu'aux praticiens et au public en général.

ATOUTS ET VALEURS

Réseau mondial

- La Conférence de La Haye tire sa force des liens qu'elle entretient avec ses Etats membres et les Etats parties aux Conventions de La Haye – représentant tous les continents – leurs experts nationaux, leurs délégués, leurs Autorités centrales et autres Autorités nationales, les communautés professionnelles et universitaires, ainsi que de la collaboration menée avec d'autres organisations internationales, gouvernementales ou non.

Diversité de traditions juridiques

- La diversité des traditions juridiques présentes au sein de la Conférence de La Haye en fait un forum unique pour l'élaboration de solutions universellement acceptables.

Expérience

- La Conférence de La Haye est réputée pour la grande qualité et l'excellence scientifique de ses travaux, pour l'élaboration de solutions créatives et pour sa contribution inégalée au droit international privé sur une période de plus de 100 ans.

Réputation

- La Conférence de La Haye est une enceinte dans laquelle les experts et les délégués du monde entier s'engagent à travailler ensemble sur la base d'une confiance, d'une entraide et d'un respect mutuels.

Situation géographique

- Les atouts de la Conférence sont accrus par sa localisation à La Haye, centre de la Justice internationale, et grâce au soutien significatif et continu que lui offre le Gouvernement des Pays-Bas.

CONTEXTE DE NOTRE PLANIFICATION

La Conférence de La Haye a connu ces dernières années une période de croissance sans précédent, aussi bien du nombre de ses membres que de ses activités. Le Plan stratégique est le fil conducteur de la Conférence pour faire face aux multiples tendances qui influencent ses activités, notamment la mondialisation, l'internationalisation de la vie professionnelle et familiale, le rythme des évolutions technologiques, l'évolution des attitudes du public et la régionalisation, dont témoignent en particulier les facteurs suivants :

- les nouvelles technologies qui aboutissent à une explosion tant des produits et services nouveaux que des affaires, des échanges de connaissances et à l'accélération des communications ;
- la croissance continue des mouvements transfrontaliers des personnes, des biens, des services et des capitaux ;
- les pressions en faveur d'un rayonnement mondial de la Conférence ;
- l'intérêt croissant manifesté par le public pour l'information relative à ses droits ; et,
- le rôle accru des organisations d'intégration régionale, telles que l'Union européenne, dans le domaine du droit international privé.

Ces tendances sont à l'origine de pressions et de changements pour l'organisation, notamment :

- des exigences croissantes de la part des publics cibles comme les Etats membres ; les Etats non membres parties aux Conventions ; les personnes physiques associées aux différents systèmes judiciaires ; les autorités centrales et les autres autorités nationales ; les familles, les enfants et autres individus ; l'industrie et les sociétés privées ; d'autres organisations internationales et les communautés professionnelles et universitaires ;
- la diversité croissante des membres de la Conférence ;
- le travail additionnel nécessaire pour élaborer de nouvelles Conventions ; et,
- la charge croissante des services postérieurs aux Conventions.

Cependant, au fil des ans, les ressources nécessaires pour faire face à ces pressions, à ces évolutions et à ces exigences croissantes n'ont pas été suffisamment ajustées. Il en résulte une inadéquation ou un écart entre les demandes faites à l'organisation et les ressources disponibles pour y répondre.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les orientations stratégiques suivantes aideront le Bureau Permanent et les Etats membres à continuer à s'adapter à l'évolution et aux demandes croissantes relatives aux travaux de la Conférence. Elles définissent les modalités selon lesquelles la Conférence assure sa mission et ses activités ; le contenu du Programme de travail de la Conférence reste à tout moment défini par la Commission sur les affaires générales et la politique.

Elargir le rayonnement mondial de la Conférence

Une augmentation réfléchie du nombre d'Etats membres est souhaitable. Dans un avenir proche, l'organisation pourra également accueillir des organisations d'intégration régionale parmi ses membres. Dans la mesure du possible, il conviendrait de continuer à recruter les nouveaux Membres parmi les Etats parties à une ou plusieurs Conventions de La Haye et parmi les Etats déjà familiarisés avec les travaux de la Conférence. De plus, la Conférence continuera d'encourager une adhésion plus large aux Conventions de La Haye.

La Conférence devrait mieux se donner les moyens de répondre aux besoins croissants de régions comme l'Afrique, l'Asie et le Moyen-Orient, traditionnellement moins représentées à la Conférence. A cette fin, sa visibilité devrait être accrue dans ces régions. Il est essentiel que des experts de traditions juridiques autres que celles de la *common law* et du droit civil participent aux travaux du Bureau Permanent. Dans le même ordre d'idée, il importera de veiller à faire un usage souple des langues non officielles, en fonction des besoins. Enfin, au vu du nombre croissant d'Etats qui participent aux travaux de la Conférence, les discussions continueront avec la Fondation Carnegie pour prévoir l'expansion du bâtiment de l'Académie où la Conférence tient ses réunions élargies.

Ressources nécessaires pour satisfaire les besoins immédiats

- Expertise juridique additionnelle et diversifiée (y compris l'appui administratif et opérationnel) pour faire face à l'augmentation de la charge de travail de la Conférence résultant de l'élargissement de la base d'adhérents.

Sélectionner les projets entrepris par la Conférence et renforcer les prestations de services postérieurs aux Conventions

Dans un contexte d'augmentation de la charge de travail, la Conférence restera concentrée sur ses deux activités principales : l'élaboration et la révision des Conventions, et les prestations de services uniques postérieurs aux Conventions (y compris l'administration, le suivi et l'examen, les conseils techniques et l'aide à la formation et à l'éducation, la collecte et la diffusion des informations et la promotion de la cohérence de la pratique des Etats). La Conférence continuera de s'appuyer sur ses forces, notamment l'élaboration et le suivi des Conventions et la mise en place de mécanismes de coopération.

La Conférence concentrera ses travaux sur des problèmes clairement définis, largement reconnus et pressants, dans les domaines qui suscitent un intérêt fort de la part des Etats. Les Conventions resteront l'instrument principal de la Conférence ; des recommandations, des guides de bonnes pratiques, des lois types et autres instruments non contraignants seront élaborés lorsqu'il conviendra. Pour renforcer les prestations de services postérieurs aux Conventions, la Conférence nouera des partenariats avec les Etats, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des instituts universitaires et de recherche et continuera de concentrer ses efforts sur les activités pour lesquelles elle apporte une valeur ajoutée.

Ressources nécessaires pour satisfaire les besoins immédiats

- Fonctionnaires détachés par les Etats et stagiaires (en stage d'été, d'études, de recherches ou de formation) pour aider au suivi des Conventions sur la protection des enfants et des Conventions sur la procédure civile et sur l'assistance judiciaire.
- Fonctionnaires détachés par les Etats pour poursuivre la préparation d'un Guide de bonnes pratiques sur la Convention sur l'enlèvement international d'enfants.
- Fonctionnaires détachés ou autres personnes en mission temporaire pour gérer les activités d'éducation et de formation et étudier les possibilités de financement.

Affiner les méthodes de travail et réduire les coûts en assouplissant le processus de développement

Dans un contexte caractérisé par la complexité croissante des questions juridiques et politiques, des ressources limitées et l'augmentation continue du nombre de parties intéressées, la souplesse est une composante essentielle de l'élaboration des nouveaux instruments. Selon la nature et l'avancement des projets, l'élaboration de différents types d'instruments, y compris des Conventions, peut exiger différentes méthodes. Lorsqu'il y aura lieu, la Conférence organisera davantage de réunions préparatoires régionales pour faciliter la contribution de toutes les parties prenantes intéressées et, dans la mesure du possible, réduire le nombre ou la durée des réunions élargies. D'autre part, en fonction des projets, il pourrait être opportun de faire davantage appel à des groupes de travail d'experts, en sus ou à la place des Commissions spéciales. Afin de garantir l'objectivité de ces méthodes de travail, la Conférence veillera à assurer la plus grande transparence possible de ces activités.

Ressources nécessaires pour satisfaire les besoins immédiats

- Experts consultants externes, fonctionnaires détachés par les Etats et stagiaires (en stages d'été, d'études, de recherche ou de formation) pour apporter une aide temporaire aux projets en cours.
- Ressources ou tout autre appui pour l'organisation des réunions régionales.
- Installation, exploitation et maintenance de technologies de téléconférence et de visioconférence.
- Acquisition de matériel d'interprétation simultanée pour la salle de réunion des locaux du Bureau Permanent.

Développer les communications et la coopération avec d'autres organisations internationales

Développer une coopération efficace et nouer des partenariats productifs avec d'autres organisations peut permettre d'économiser des ressources tant pour les Etats que pour les organisations. Il est important également de rappeler aux autres organisations les travaux et recherches déjà effectués par la Conférence pour éviter les redondances. Dans ses efforts pour développer la coopération et les partenariats avec des organisations sœurs, la Conférence restera sélective et continuera de peser les coûts et les bénéfices.

Ressources nécessaires pour satisfaire les besoins immédiats

- Accroître les ressources allouées à la participation aux réunions et conférences d'autres organisations internationales.

Améliorer la gestion de l'information interne

Le Bureau Permanent a désormais atteint un stade où il manque d'expertise et de ressources pour se charger efficacement de ses systèmes d'information internes. En gérant mieux ses systèmes informatiques, ses informations internes, les ressources de sa bibliothèque, ses documents et publications, le Bureau Permanent accroîtra sa productivité et sera mieux à même d'accueillir des fonctionnaires détachés par les Etats et des stagiaires de toutes catégories. Il est urgent de remédier à la perte de mémoire institutionnelle et de prévenir toute perte future.

Ressources nécessaires pour satisfaire les besoins immédiats

- Assistance informatique à plein temps.
- Un documentaliste multilingue qui aura des compétences de bibliothécaire, d'archivage, de classement et de recherche électronique.
- Abonnement de base aux bases de données électroniques juridiques comme Lexis Nexis.

Faire correspondre les ressources et les besoins en rendant le processus de décision plus transparent et mieux informé et en augmentant la capacité de recherche de financements additionnels

Le Plan stratégique recense plusieurs méthodes permettant d'obtenir des revenus additionnels, par exemple par l'élargissement de la base d'adhérents et l'identification de certaines initiatives susceptibles d'être financées hors du budget courant. Il identifie également plusieurs méthodes permettant d'abaisser les coûts de fonctionnement, par exemple en sélectionnant les travaux à entreprendre, en renforçant les services, en améliorant les méthodes de travail et en travaillant avec souplesse. Afin d'éliminer l'écart entre les ressources et les besoins, la Conférence s'efforcera de rendre le processus de décision plus transparent et mieux informé en étudiant les implications, pour les ressources, des nouvelles initiatives à engager. En rapprochant les questions d'orientation et de politique de leurs implications financières, la Conférence s'attachera à nouer des partenariats avec ses Etats membres pour rechercher d'autres solutions de financement, comme des financements additionnels volontaires ou des contributions en nature telles que le détachement de fonctionnaires d'Etat, les stages et la fourniture d'équipement. Afin de faciliter ce dialogue, la Commission sur les affaires générales et la politique devra se réunir plus régulièrement pour ajuster le Programme de travail en fonction des ressources courantes et additionnelles disponibles.

Cependant, certaines ressources (par exemple, l'assistance informatique et la gestion de l'information) essentielles aux fonctions centrales de la Conférence font encore défaut, et cela nuit sérieusement à l'efficacité de l'organisation. De plus, ces ressources sont décisives pour faciliter l'intégration des fonctionnaires détachés et des stagiaires de toutes catégories et pour lever des fonds auprès de sources extérieures. Avec le temps, ces ressources devraient être financées par des contributions régulières des Etats.

La souplesse sera maintenue en continuant à fixer un budget supplémentaire pour les contributions volontaires. De plus, il sera, autant que possible, remédié à la situation financière actuelle en recherchant des financements privés de manière considérée.

Ressources nécessaires pour satisfaire les besoins immédiats

- Acquisition possible d'un logiciel de suivi des ressources pour permettre une meilleure planification des ressources.
- Coûts d'une campagne de financement pour certains projets.

CONCLUSION

Les orientations principales prévues dans le Plan stratégique ont reçu l'appui unanime des Etats membres de l'Organisation lors de la réunion de la Commission I sur les affaires générales et la politique de l'Organisation tenue du 22 au 24 avril 2002. La Commission I est arrivée à la Conclusion suivante :

« [l]a Commission I appuie les orientations principales prévues dans le Plan stratégique préparé par le Bureau Permanent. La Commission I accueille le lien entre le programme de travail de la Conférence, décidé par les organes responsables pour les affaires générales et la politique de la Conférence, et le budget décidé par le Conseil des représentants diplomatiques. La Commission I appuie la proposition d'examiner la mise en œuvre du Plan stratégique de façon régulière par les organes responsables des affaires générales et de la politique et de réviser le Plan stratégique dans son ensemble tous les quatre ans, en fonction des résultats des examens réguliers de la mise en œuvre de ce dernier. »

Le Plan stratégique constitue le fondement du programme budgétaire pour les années à venir.